



Réclames routières temporaires

Propositions d'emplacements pour les manifestations à Val-de-Ruz

Merci de nous retourner uniquement la 2^{ème} page (plans détaillés) en y entourant les emplacements souhaités.

Pensez à l'environnement, les pages suivantes sont à imprimer uniquement si vous en avez besoin.

Attention :

Aucun affichage sur les arbres n'est accepté. Si vous souhaitez pouvoir poser une réclame routière sur un terrain privé (barrière, terrain agricole, autres), vous devez obtenir l'autorisation du propriétaire de la parcelle avant de faire la demande d'autorisation auprès de la Commune.

Pour les grandes manifestations sur le Val-de-Ruz, nous acceptons d'étudier d'autres propositions d'emplacements, pour autant que celles-ci soient accompagnées d'un plan précis.

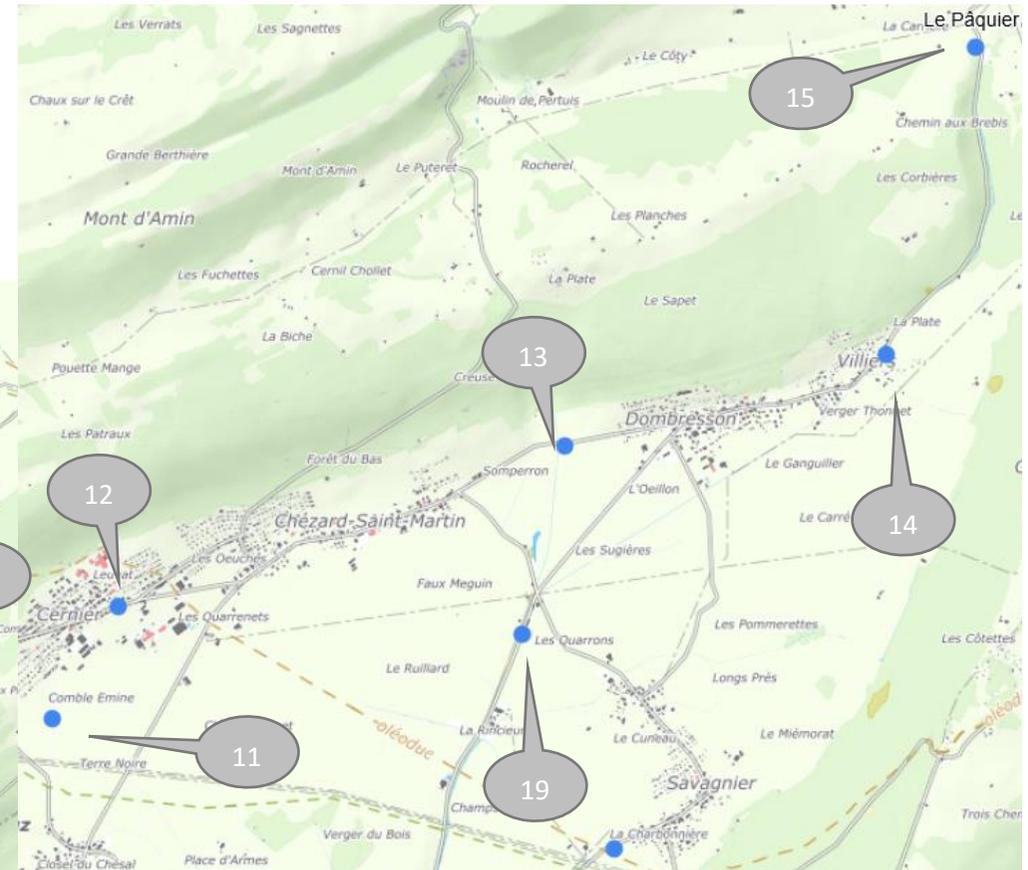
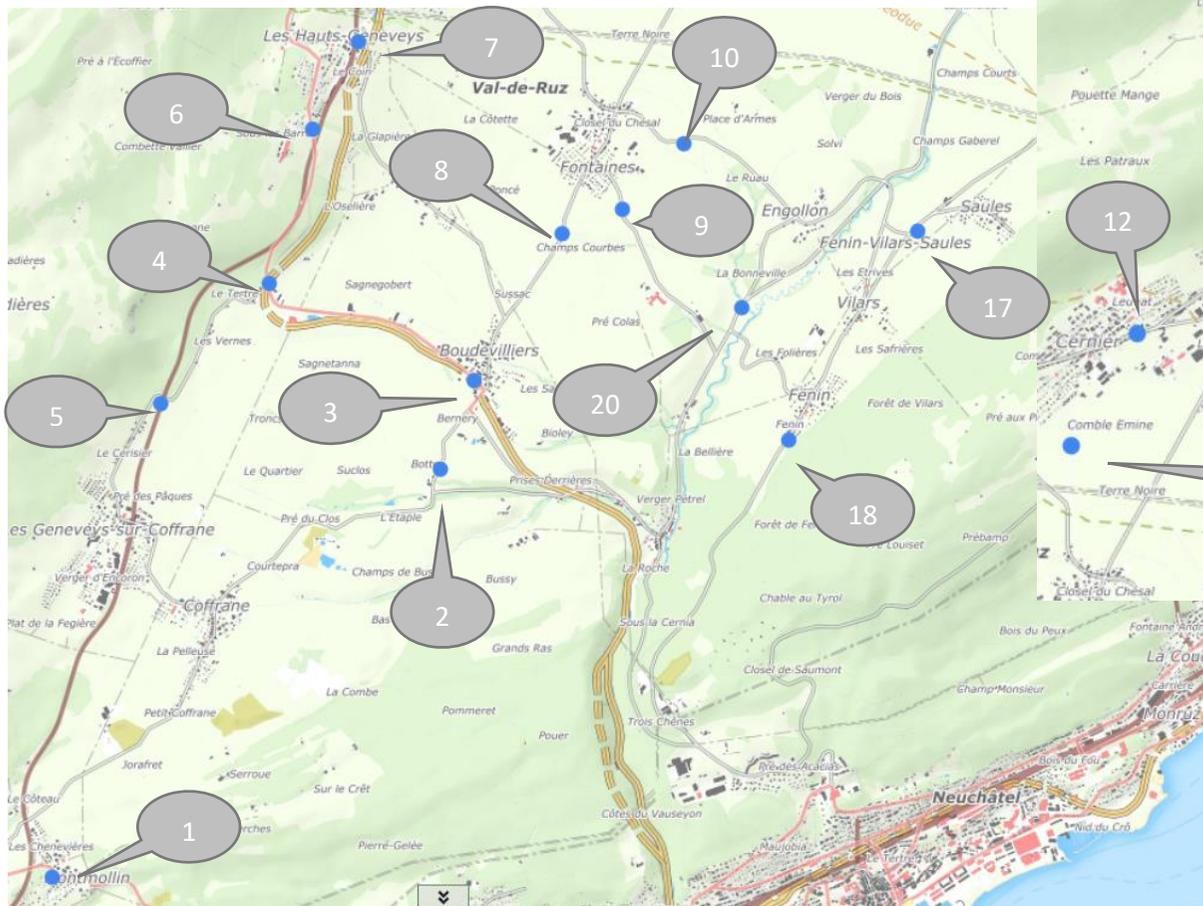
Plan informatif – situation Val-de-Ruz



Les images proviennent principalement du géoportail SITN et de Google Streetview



Plans détaillés pour demande autorisation





1. Montmollin

Route de la Tourne après l'arrêt de bus et l'écopoint, sans bloquer le passage à pied dans l'herbe. Après l'Hôtel de la Gare et après le panneau « information ».



2. Boudevilliers – Bottes

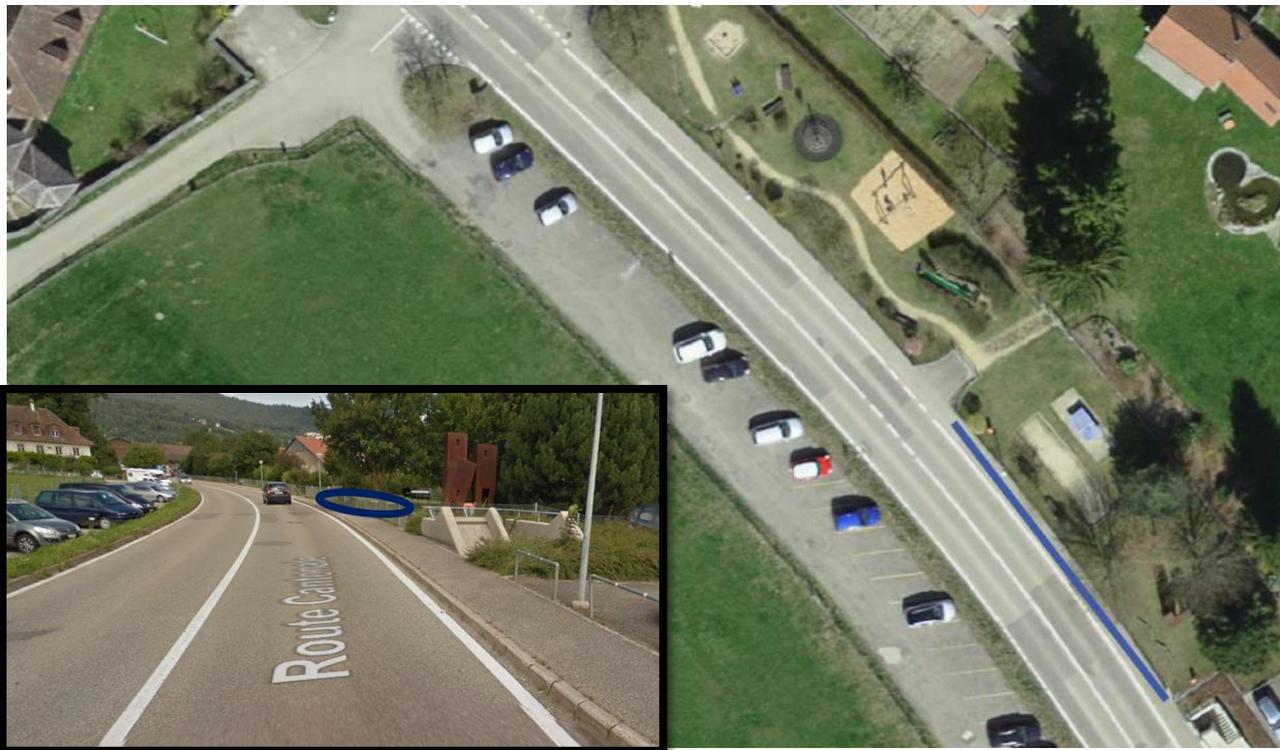
En sortant de Boudevilliers en direction de Coffrane, avant le 1^{er} hangar de Bottes et avant dernier arbre sur la droite.





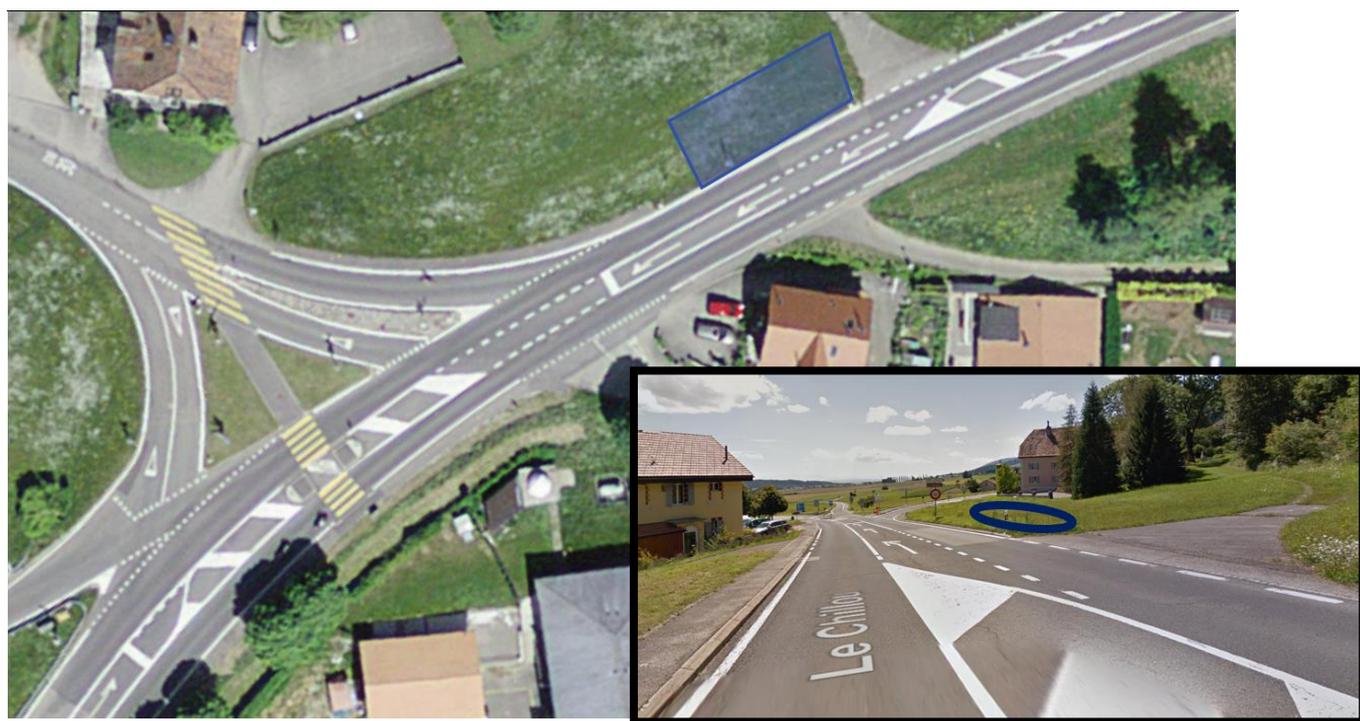
3. Boudevilliers

Barrière de la place de jeux sur la route en direction de Malvilliers, en face du parking P+ R.



4. Boudevilliers – Malvilliers

Entrée de Malvilliers en venant des Hauts-Geneveys, à 10 mètres minimum avant l'intersection en direction des Geneveys-sur-Coffrane.





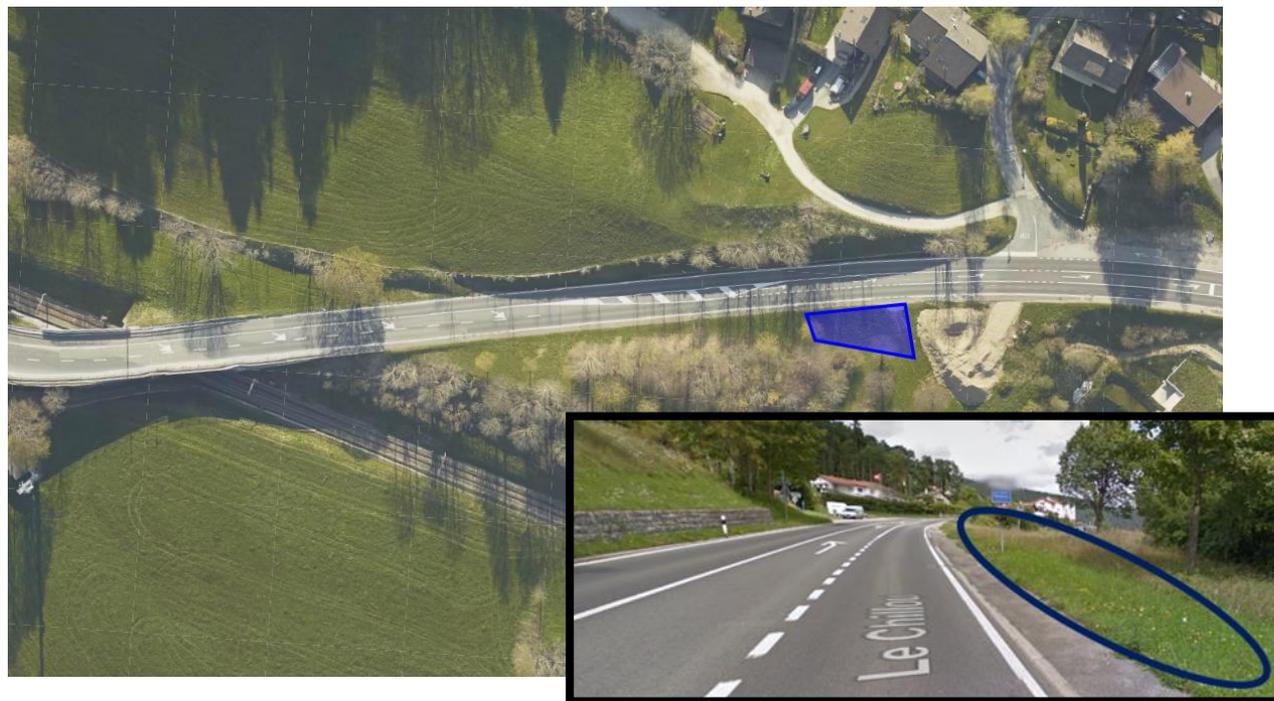
5. Les Geneveys-sur-Coffrane

Entrée du village en venant de Malvilliers. Au début de la route du Vanel, après le passage à niveau.



6. Les Hauts-Geneveys

Entrée du village en venant de Malvilliers, avant l'intersection avec le chemin Mon Loisir.





7. Les Hauts-Geneveys

Barrière de la rue du Châtelard en respectant 20 mètres avec les intersections. Utilisation possible des deux côtés de la barrière.



8. Route Fontaines-Boudevilliers (RC 1357)

Sur le côté nord de la route (côté bande cyclable) en respectant une distance de 10 mètres avec les différentes intersections (y compris avec chemins de remaniements et accès Compostière).





9. Entrée Fontaines depuis Landeyeux

Au niveau des arbres à droite, 180 mètres avant l'entrée du village.



10. Route entre Engollon et Fontaines (RC 2171)

Entre la route et la piste cyclable, sur le bout droit 10 mètres après l'intersection avec le chemin de remaniement (1^{er} arbre à gauche).





11. Route Fontaines – Cernier (RC 1357)

A partir du giratoire des Daverniers en direction de Cernier. Sur le côté est de la route (côté bande cyclable) en respectant une distance de 10 mètres avec les différentes intersections (attention au fossé).



12. Cernier

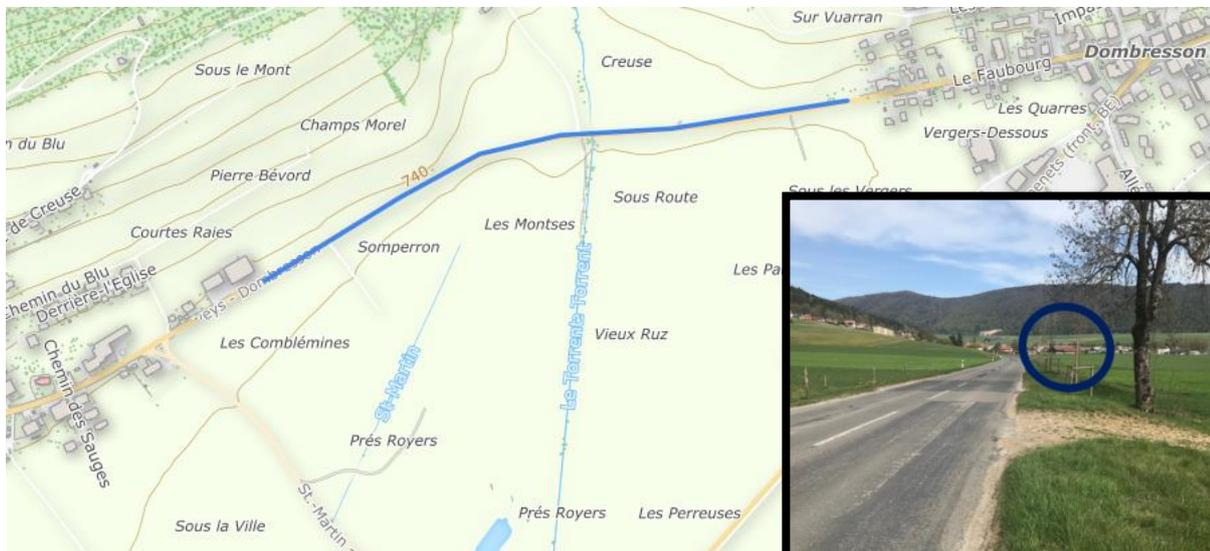
Partie herbeuse en hauteur de la rue Frédéric Soguel, entre les deux arbres au niveau du Crêt Debély, à au moins 20 mètres du passage pour piétons et du carrefour.





13. Route Chézard-St-Martin – Dombresson (RC 1356)

Sur le côté sud (du côté des arbres) en respectant une distance de 10 mètres avec les différentes intersections (y compris avec les chemins de remaniement), sans toucher les terrains agricoles.



14. Villiers

Barrière à la sortie du village, après l'arrêt de bus, en direction du Pâquier sur la droite de la chaussée.





15. Le Pâquier

A l'extrémité du parking du Crêt-du-Puy en direction du Pâquier.



16. Savagnier

Entrée du village en venant de Saules. Rue des Ochettes.





17. Route Saules – Vilars (RC 2170)

Entre le giratoire de la Côtière et l'entrée de Saules sur le côté sud (pas du côté de la piste cyclable) entre les murs en pierre.



18. Fenin (RC 2170)

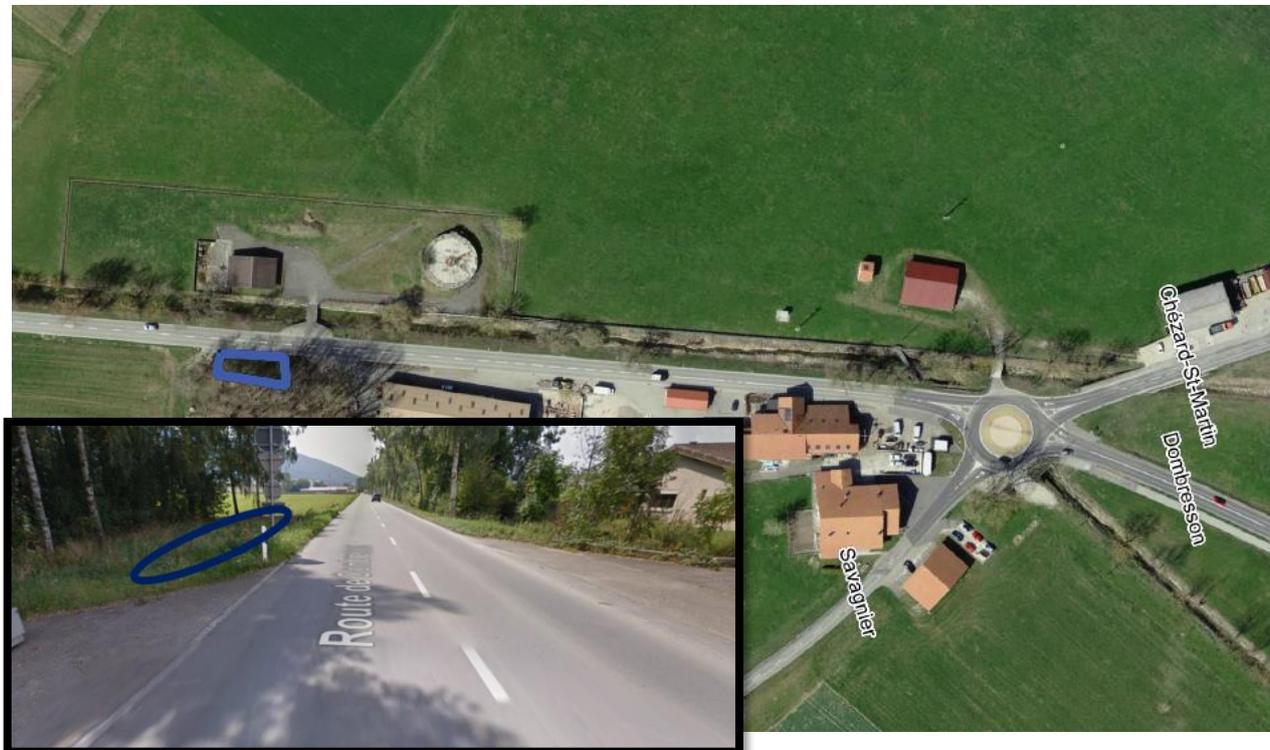
A la sortie du village en direction de Neuchâtel, 10 mètres après la rue A Morteau – Rue Léo-Châtelain.





19. La Rincieure (RC 1003)

Après le giratoire de la Scierie Debrot en direction de Valangin, bande herbeuse à gauche après le dernier hangar.



20. Entre le giratoire en dessous de Landeyeux (Poil de Rattes) et l'intersection de la route de Bonneville (RC 1003), mais pas au niveau de la présélection.

